

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS:

| | | |
|--|-------------|-------------------|
| Roubaix-Tourcoing | Trois mois. | 13. ⁵⁰ |
| > | Six mois. | 26. ⁰⁰ |
| > | Un an. | 50. ⁰⁰ |
| Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise, Aude. | | 15 fr. |
| La France et l'étranger, les frais de poste en sus. | | |
| Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continu, jusqu'à réception d'avis contraire. | | |

BOURSE DE PARIS

16 OCTOBRE

(Service gouvernemental)

| | |
|---|------------|
| 2 0/. | 63 40 |
| 4 1/2. | 95 05 |
| Emprunts (5 0/0). | 104 70 |
| | 18 OCTOBRE |
| 3 0/0. | 65 50 |
| 4 1/2. | 95 40 |
| Emprunts (5 0/0). | 104 75 |
| (Services particulier du Journal de Roubaix.) | |
| Actions Banque de France | 3870 00 |
| Société générale | 570 00 |
| Crédit foncier de | |
| France | 915 00 |
| Chemins autrichiens | 613 00 |
| Lyon | 980 00 |
| Est | 590 00 |
| Ouest | 610 00 |
| Nord | 1178 00 |
| Midi | 698 00 |
| Suez | 725 00 |
| Péruvien | 54 1/8 |
| Actions Banque ottomane (ancienne) | 482 00 |
| Banque ottomane (nouvelle) | 000 00 |
| Londres cour | 25 21 1/2 |
| Crédit Mobilier | 172 00 |
| Toto | 27 75 |

DEPÊCHES COMMERCIALES

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

New-York, 18 octobre.

Change sur Londres, 4.78 ; change sur Paris, 525

Valeur de l'or, 117

Café good fair, (la livre) 20 1/2

Cafés good Cargoes, (la livre) 21

Marché inanimé

Dépêches de MM. Schlagdenhausen et C^o
présentées à Roubaix par M. Bultea-Descençot :

Hâvre, 18 octobre.

Cotons: Ventes 1,200 b., demande modérée prix fermes.

Liverpool, 18 octobre.

Cotons: Ventes 12,000 b., Marché inchangé.

New-York, 18 octobre.

Cotons: 14 1/4.

Recettes du premier jour 19,000 b.

ROUBAIX 18 OCTOBRE 1875.

Bulletin du jour

On annonce pour le 22 une réunion des bureaux des trois groupes de la gauche. Cette réunion sera, dit-on, présidée par M. Jules Simon et examinerà la question de savoir si, après la déclaration de M. Buffet, il convient encore de déposer à la première séance de l'Assemblée une interpellation sur la politique générale.

Le bruit court que le maréchal de Mac-Mahon adressera à l'Assemblée un message à la rentrée afin de faire connaître ses impressions sur les questions pendantes. Jusqu'ici rien ne confirme l'exactitude de cette nouvelle.

L'agence Havas annonce que le jour où M. d'Audiffret-Pasquier a présidé la commission de permanence, il a eu l'occasion de s'expliquer avec plusieurs députés, dans les mêmes termes que M. Dufaure, au sujet de l'opportunité d'une interpellation sur la politique générale du ministère à la rentrée de la Chambre.

Dès les premières séances, peut-être dès le jour de la rentrée de l'Assemblée à Versailles, la question de cabinet sera posée et résolue dans un scrutin sur la priorité à accorder à la deuxième délibération sur la loi électorale ou à la

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

troisième délibération sur la loi d'organisation municipale.

C'est sur ce terrain, si nous sommes bien informés, que le débat sera porté, d'une part par le gouvernement, qui demandera qu'on passe d'abord à la deuxième délibération sur la loi électorale et par l'opposition qui tentera de faire donner la préférence à la troisième délibération sur la loi d'organisation municipale.

Il se peut que les choses tournent autrement; il se peut que l'opposition se croyant sûre d'obtenir le scrutin de liste se décide brusquement, à la veille de la reprise des travaux parlementaires, à ne pas soulever une question de priorité. Il se peut également que cette question étant soulevée, le gouvernement ne juge pas opportun de laisser poser la question de cabinet sur ce terrain et qu'il accepte, quelle qu'elle puisse être, la décision de l'Assemblée.

Mais enfin le contraire peut arriver. Il peut arriver que les dispositions d'esprit dans lesquelles le gouvernement et l'opposition se trouveront le 5 novembre soient telles que de part et d'autre on soit amené à accepter comme à offrir le combat sur cette question de priorité qui réservera l'opinion de chaque groupe sur le mode de votation.

Ce serait, comme point de départ, la répétition du 16 mai. Cette éventualité, il faut la prévoir, il fait fuy préparer, si l'on ne veut pas courir le risque d'arriver au même résultat, si l'on ne veut pas s'exposer à un échec, à une crise qui désorganiserait pour la seconde fois le parti conservateur à peine reconstruit.

Avant tout, il est indispensable que tous les députés conservateurs se trouvent à leur poste, dès le premier jour de la reprise des travaux parlementaires. Cette fois, il n'y aura pas de lever de rideau. C'est la grande pièce qui ouvrira la session d'hiver. L'exactitude est toujours un devoir. Cette fois, elle sera une nécessité.

Selon toutes les probabilités, de quelque façon que se pose la question de cabinet, ce sera la dernière bataille. Si la question de priorité devient le terrain de la lutte, et que sur ce terrain le ministère l'emporte, on pourra considérer l'adoption du scrutin d'arrondissement comme assurée.

Des dissidents se détacheront alors du parti de l'opposition pour se joindre, en assez grand nombre, sur cette question spéciale du mode de votation, au parti du gouvernement. Il n'y aurait même plus, pour ainsi dire, de combat. Déjà, dans cette hypothèse, l'exactitude parlementaire serait un devoir impérieux, l'entente préable serait une nécessité absolue. Cette exactitude et cette entente seront bien plus indispensables encore, si la lutte doit immédiatement s'engager sur le mode de votation, car alors il ne s'agirait plus seulement du sort du cabinet, il s'agirait surtout de l'avenir du pays.

L'appel futur des réservistes
M. le ministre du commerce et de l'agriculture a adressé la lettre suivante à M. le vicomte de Trivier, à Lyon :

« Monsieur,

» M. le ministre de la guerre, auquel comme je vous en ai informé par ma dépêche du 11 septembre dernier, j'ai transmis la lettre que vous m'aviez adressée et dans laquelle vous demandiez s'il ne serait pas possible 1^{er} de fixer l'appel des réservistes, dans les pays viticoles, à une

époque de l'année autre que celle de la cueillette des raisins; 2^e d'accorder des ouvriers militaires pour la vendange comme cela a eu lieu pour la moisson, vient de me faire savoir qu'il a invité MM. les généraux commandant les corps d'armée à examiner, de concert avec les préfets et les conseils généraux, quelle

serait, pour les appels des réservistes à faire dans l'avenir, l'époque la plus favorable, dans chaque région, au point de vue des intérêts agricoles et viticoles.

Il pense donc que satisfaction pourra être donnée à l'avenir à ce premier point de la demande que vous avez présentée.

» D'autre part, M. le ministre de la guerre a fait connaitre aux commandants de corps d'armée que les militaires pourront, lorsque la demande en sera faite, et pourvu que cette mesure ne présente aucun inconvenient sérieux au point de vue du service et de l'instruction, être mis à la disposition des viticultrices pour les travaux de la vendange, dans les conditions arrêtées pour les travaux de la moisson.

» J'ai l'honneur de porter à votre connaissance ces deux décisions, qui répondent aussi parfaitement que possible à la réclamation que vous avez adressée.

» Recevez, etc. »

L'Univers a reçu de M. de Belcastel une nouvelle lettre dont nous extrayons ce qui suit :

» Colomiers-Laspanges, 13 octobre.

» Le plébiscite, comme source de pouvoir, doit être absolument proscrité. Cette théorie, démagogique et césarienne à la fois, est peut-être la pire des formules révolutionnaires. J'ai voulu dire et je maintiens: sur un point qui ne touche en rien, aux principes ni à la source du pouvoir, alors que la grande objection contre le drapeau royal était la répugnance présumée de la nation et que la préférence pour un signe est une question tangible très-simple, à la portée de tous, l'Assemblée aurait dû laisser le Roi consulter la France au sujet du drapeau sous la forme qu'il aurait voulu.

» Veuillez agréer, etc.

» GABRIEL DE BELCASTEL

» Député de la Haute-Garonne. »

CHRONIQUE

Le ministre de la guerre a nommé dernièrement une commission spéciale, chargée de préparer un projet de loi sur l'avancement dans l'armée territoriale.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, vient d'adresser aux procureurs généraux une circulaire relative aux formalités à remplir pour le mariage des officiers de l'armée et de laquelle il résulte :

» Que l'officier futur époux, peut, lorsqu'il lui sera impossible d'assister lui-même à la passation de l'acte d'apport, être dispensé de cette formalité. Dans ce cas, il suffira de l'affirmer sur l'honneur, faite par la future et les assistants, s'il y a lieu, que les biens et valeurs énoncés dans la dite déclaration, lesquels doivent demeurer affectés réellement à la constitution de la dot, n'ont été empruntés, ni en totalité ni en partie, en vue du mariage projeté. (Décision ministérielle du 14 avril 1875.)

» Qu'il n'est pas indispensable que la future se constitue personnellement la dot réglementaire. De plus, les va-

leurs reposant sur de bonnes garanties, mais inscrites au nom du donateur, et qu'il déclare affecter à la constitution de la dot de la future épouse, doivent être acceptées dans la déclaration d'apport et la constitution de dot de la future épouse. »

On annonce la retraite de M. le docteur Bouilland comme professeur de clinique médicale à la Faculté de médecine de Paris. Le savant professeur est âgé de 79 ans; il occupait sa chaire de clinique depuis 44 ans. En 1848, M. Bouilland fut pendant quelque temps élève de la Faculté de médecine, en remplacement d'Orfila.

On croyait le débat entre M. Callet et M. de la Rochette terminé.

Il paraît que l'on s'est trompé; M. Callet, animé d'une nouvelle ardeur, vient de relancer dans la lice.

Voici sa nouvelle lettre à M. de la Rochette, parue dans le Moniteur et datée de Paris, 15 octobre 1875 :

Mon cher La Rochette,

Vous croyez m'avoir « battu », et je n'ai pour ma part nulle envie de troubler la joie de votre triomphe, car ce n'est pas pour « battre » un honnête homme, c'est uniquement pour l'éclairer que je prendrai jamais une plume.

Aussi est-ce un devoir que je remplis envers vous, en vous avertissant que, dans toutes vos lettres, vous n'avez réellement « battu » que la vérité.

En parlant d'un vénérable député qui, dans son zèle monarchique, regrettait de n'avoir pu débrouiller à la publicité le message officiel du 27 octobre, je n'avais commis aucune indiscrétion, puisque je ne l'avais point nommé. Mon intention était de vous montrer par une preuve sans réplique ce que pensaient alors de ce message un grand nombre de vos meilleurs amis. Il vous a plus cependant de vous reconnaître et de dire tout haut : c'est moi !

Je le regrette, car il vous a été impossible de conseiller cet avec vos préventions contre le centre droit. Ces préventions reposent sur une fable curieuse, inventée par je ne sais qui pour tromper la bonne foi publique. Mais cette fable ne soutient pas l'examen, et quand un honnête homme comme vous chercha à l'accréder, c'est en tombant dans les erreurs de fait les plus palpables.

Vous expliquez votre première impression sur le message officiel d'octobre par deux raisons, l'une trop vraie, l'autre tout le contraire. La raison vraie, la voici : Vous attribuez d'abord le message officiel à une confusion regrettable commise par le Roi qui, dans ces heures brillantes, était, dites-vous, à cinq cents lieues de là. Je vous l'accorde et je comprends qu'en faveur de la légalité du drapeau tricolore, il a été trompé.

Que devient donc, en présence des faits, ce fameux grief contre le centre droit ? En quoi s'est-il substitué à la commission des Neuf ? Où est sa perfidie ? Comment a-t-il changé le sens, la nature et la portée de ce document officiel ?

Le centre droit, dites-vous, est d'autant plus « coupable qu'il avait d'avance la certitude de ce qui devait arriver. » Il ne s'en doutait pas plus que l'extrême droite, et, en vérité, s'il y a à un coupable, ce n'est à aucun degré le groupe parlementaire que vous accusiez.

Peut-être est-ce l'Union pour avoir publié le message que vous auriez cru devoir déchirer.

Cela sera, si vous l'aimez mieux, la commission des Neuf tout entière, pour avoir rédigé elle-même, elle seule, la

tir, sur une confusion regrettable, mais telle que, pour avoir osé y insister, on jurerait, mon vieil ami, que vous étiez vous-même, non à cinq cents, mais à mille lieues de là.

Le roi, dites-vous, a attribué à la commission des Neuf, qui avait un mandat, le procès-verbal du centre droit qui n'en avait pas et qui avait pris sa place. M. Chesnelong, dans son langage sincère et loyal, avait dit : « M. le comte de Chambord ne demande pas que rien ne soit changé au drapeau, avant qu'il ait pris possession du pouvoir. »

Il se réserve de présenter au pays, et se fait fort d'obtenir de lui, par ses représentants, à l'heure qu'il jugera convenable, une solution compatible avec son honneur et qu'il croit de nature à satisfaire l'Assemblée et la nation.

Telles étaient, poursuivez-vous, les paroles officielles du roi. Le centre droit pouvait les prendre ou les rejeter, il en a changé sens, la nature et la portée de sa révolte. Il a dit : « Le drapeau tricolore est maintenu, il ne pourra être modifié que par l'accord du roi et de l'Assemblée. »

C'est donc là le crime du centre droit, clairement spécifié et certifié par vous, l'honorables président de l'extrême droite. Voilà, selon vous, la preuve de sa perfidie. Vous ne craignez pas de le dénoncer, de ce chef, à la méfiance de vos amis ; il vous aurait tendu « un piège », vous l'abandonnez sans retour à ses habiletés, et, quoi qu'il arrive, vous ne marcherez plus avec lui.

Et bien ! mon cher La Rochette, puisque c'est là notre crime, vous nous reviendrez, car les paroles que vous attribuez au centre droit et à la malveillance calculée de quelques-uns de ses membres, vous serez bien avisé de l'apprendre, ces paroles ne sont pas du parti, elles forment le texte même de l'article 3 du projet de la commission des Neuf, laquelle commission, avant de le soumettre au vote de l'Assemblée, ce qui devait avoir lieu sous peu de jours, crut devoir la communiquer à toutes les réunions parlementaires desquelles elle tenait son mandat. Les paroles dont vous faites aveuglément un crime au centre droit furent applaudies et approuvées dans toutes ces